

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE PAS-DE-CALAIS

L'État au service des habitants



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS

ÉDITORIAL DU PRÉFET



L'État au service de l'émancipation et de la dignité des habitants des quartiers

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle vise à réduire les écarts de développement au sein des territoires, à restaurer l'égalité républicaine, à permettre l'accès aux mêmes droits réels pour tous, et à améliorer les conditions de vie. C'est également une politique partenariale qui associe l'ensemble des acteurs pour favoriser la cohésion sociale et nationale.

La politique de la ville a 40 ans. Cette échéance est une opportunité pour mettre en lumière les nombreuses initiatives dans nos quartiers, mais aussi pour accentuer les efforts afin d'offrir les mêmes chances de réussite et d'épanouissement à toutes et tous.

En 40 ans, beaucoup a été fait, mais il reste encore à faire. Le chômage dans les quartiers reste deux fois supérieur à la moyenne nationale et le sentiment de relégation est toujours vif. Et pourtant, les habitants fourmillent d'idées, de talents et de réussites. La politique de la ville a encore de nombreux défis à relever.

La mobilisation nationale, engagée par le Président de la République, doit servir de point d'appui pour relever ensemble ces défis.

Avec 64 quartiers dans 11 contrats de ville, le Pas-de-Calais est très concerné par cette politique aux côtés des collectivités. À travers l'action des sous-préfets, des enseignants des quartiers, des policiers de proximité, des délégués du préfet, des responsables des services départementaux et régionaux, des cadres de santé, des agents du service public de l'emploi, les services territoriaux de l'État sont fortement impliqués dans cette politique prioritaire et ils en sont fiers.

L'État y consacre des moyens importants : doublement des crédits de l'ANRU à hauteur de 10 milliards d'euros, garantie de maintien des crédits de la politique de la ville sur la durée du quinquennat, dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et REP +, généralisation de la police de sécurité du quotidien, pour ne citer que les principales dispositions.

Le présent document a pour objet de mieux préciser à la fois le cadre d'organisation de la politique de la ville dans le département, mais aussi de faire ressortir les principales priorités et les perspectives d'actions pour aller plus loin et plus vite avec un souci constant de pragmatisme et d'efficacité.

L'heure est en effet plus que jamais à l'action et à la mobilisation. Il n'y a pas de temps à perdre.

Fabien SUDRY
Préfet du Pas-de-Calais

SOMMAIRE

■ L'organisation territoriale	p.4
■ Les contrats de ville	p.5
REGARDS SUR :	
■ L'emploi et le développement économique	p.6-7
■ L'éducation	p.8-9
■ La santé et le sport	p.10-11
■ La politique de sécurité, de prévention et de justice	p.12-13
■ La participation des habitants	p.14-15
■ L'égalité femmes / hommes	p.16-17
■ Le renouvellement urbain et la mixité sociale	p.18-19

ORGANISATION TERRITORIALE

Une équipe organisée au service des habitants des quartiers.



1

Sous-Préfet

en charge de la cohésion sociale qui assure l'animation des services et la coordination des actions de l'État.



1

déleguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

qui est chargée d'accompagner la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'égalité femmes-hommes, tant dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles que dans l'égalité professionnelle et l'accès aux responsabilités.

Des services de l'État mobilisés et une volonté de travailler ensemble pour les habitants des quartiers.



1

comité Départemental de la politique de la ville

présidé par le préfet réunissant les services de l'État et les collectivités, pour une bonne mobilisation de tous.



9

délégués du Préfet

qui ont pour mission de représenter l'État et d'être les interlocuteurs privilégiés des habitants des quartiers et des acteurs locaux. Les délégués du Préfet doivent créer un lien direct entre l'État et les acteurs de terrain, coordonner l'action des services de l'État, et rendre la politique de la ville efficace et lisible. Ils assistent les sous-préfets d'arrondissement.



1

mission Politique de la ville

au sein Direction Départementale de la Cohésion Sociale dont le rôle premier est la sécurisation des procédures administratives, juridiques et financières du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).



134

adultes Relais

financés par l'État réalisent un travail de médiation dans les quartiers.



CONTRATS DE VILLE

- **3 piliers :** développement économique et emploi ; cohésion sociale ; environnement et cadre de vie
- **3 axes transversaux :** la jeunesse ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; la lutte contre les discriminations
- **1 priorité nationale :** soutien aux actions promouvant la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République

Dans le Pas-de-Calais, la politique de la ville c'est :



11

contrats de ville



64

quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville



159 000

habitants

concernés par la géographie prioritaire (11% de la population du département).



7,1

millions d'euros

dédiés à la politique de la ville dans le cadre des contrats de ville en 2017, en plus du droit commun, dont :

- **5,1 millions d'euros** sur le pilier « cohésion sociale ».
- **1,6 million d'euros** sur le pilier « emploi et développement économique ».
- **422 000€** sur le pilier « environnement et cadre de vie » auxquels s'ajoutent les crédits affectés au renouvellement urbain.



8,7

millions d'euros

de dotation politique de la ville en 2017 pour 21 projets d'investissement dont des équipements scolaires, culturels et sportifs.

Pour simplifier la politique de la ville, des **conventions pluriannuelles d'objectifs** seront conclues avec certains porteurs de projets dans le cadre des contrats de ville.

Une évaluation à mi-parcours est en cours de réalisation pour chaque contrat de ville : elle a vocation, d'une part, à rendre compte de la mise en œuvre des actions et, d'autre part, à apprécier leur efficacité.

Il s'agit aussi de développer les logiques de droit commun dans les quartiers.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

► Faciliter l'accès à l'emploi et favoriser le développement économique dans les quartiers.

€ **1,6**
millions d'euros

financés par le CGET pour la mise en œuvre d'actions favorisant le développement économique et l'emploi.

 **73**

signataires de la **Charte Entreprises et Quartiers** dans le Pas-de-Calais, dont 49 entreprises. Cette charte vise à renforcer les liens avec le secteur économique pour favoriser les recrutements.

CHARTRE
ENTREPRISES & Quartiers

€ **100 000**
euros par EPCI

pour accompagner les entrepreneurs de demain dans le cadre de la "Fabrique à Entreprendre" mise en place avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

LaFabrique
à entreprendre

GRUPE
Caisse des Dépôts

L'État mobilise par ailleurs de nombreux dispositifs pour favoriser l'accès à l'emploi : Parcours Emplois Compétences, insertion par l'activité économique, garantie jeune...



■ POUR ALLER PLUS LOIN

- La préfecture du Pas-de-Calais a organisé un **séminaire sur le développement économique et l'emploi** en novembre 2017 pour élaborer plusieurs feuilles de route avec des pistes d'action concrètes et réalisables dans les domaines du lien avec les entreprises, l'entrepreneuriat, la transformation urbaine et les commerces. Ces propositions d'actions ont été transmises au CGET pour nourrir la feuille de route du Gouvernement.
- Des actions financées en faveur de la **mobilité** : financement de permis, développement d'une plateforme « mobilité ».

■ ET AUSSI

L'État favorise le développement économique en soutenant les entreprises et le commerce de proximité :

- exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de Cotisation Foncière des Entreprises pour les commerces de proximité ;
- avantages fiscaux pour les nouvelles entreprises s'implantant dans le bassin urbain à dynamiser dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ;
- des interventions à travers l'Établissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux (EPARECA).



PERSPECTIVES

- Doubler les stages en entreprises et dans les administrations pour les élèves de 3^{ème}.
- Mobiliser les principales entreprises du département à travers des chartes d'engagement.
- Ouvrir les prépas apprentissage à tous les CFA et lycées professionnels volontaires.
- Développer l'accompagnement pour l'accès à l'emploi, la formation et l'insertion des publics les plus fragiles par le déploiement des Parcours Emplois Compétences - PEC (objectif de 13% des PEC déployés dans les quartiers) et du plan d'investissement dans les compétences.

ÉDUCATION

► **La réussite éducative doit concerner tous les élèves, quel que soit le lieu de résidence, l'origine sociale ou les conditions de vie.**

L'éducation prioritaire s'organise en réseaux (REP ou REP+) qui regroupent des écoles et des collèges favorisant ainsi la continuité entre le premier et le second degré.

Dans le département du Pas-de-Calais :



10

réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+)



32

réseaux d'éducation prioritaire (REP)

€ 1,6

millions d'euros

consacrés en 2017 aux **23 Programmes Réussite Éducative (PRE)** dans le cadre des contrats de ville. Plus de 2 200 bénéficiaires de ce dispositif dont près de 2 000 parcours individualisés.

Dédoublage des classes de CP/CE1 dans les zones d'éducation prioritaire : pour la rentrée 2017/2018, ce sont 75 postes supplémentaires créés et 152 postes complémentaires prévus pour la rentrée 2018/2019.



■ EN PLUS

Le volet culturel du contrat de ville est développé notamment par le biais des PRE avec les compagnies de théâtre du territoire. Exemple d'une action culturelle mise en place dans un PRE : un groupe composé d'une dizaine de parents développe un projet d'écriture et de mise en scène d'un spectacle sur les préjugés avec l'aide d'un comédien et metteur en scène. Les enfants participent aux ateliers, avec leurs parents, pendant les vacances scolaires. L'objectif est de créer une pièce de théâtre commune en utilisant le comique pour aborder les sujets de la vie quotidienne (la santé, le chômage...), de pointer et de combattre les préjugés. Les participants jouent la pièce en public en fin d'année.

■ MAIS AUSSI

- **L'école ouverte** pendant les petites et grandes vacances scolaires.
- **Les parcours d'excellence** pour un accompagnement de collégiens volontaires de 3^{ème} en REP+ afin notamment de développer une connaissance des champs professionnels et des formations et se projeter dans un parcours post bac ambitieux et diversifié.
- Le dispositif **"Cordées de la réussite"** qui s'inscrit dans une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel.



PERSPECTIVES

- Poursuivre le dédoublement des classes en REP et REP+.
- Développer le dispositif "devoirs faits".
- Déployer des PRE dans les villes qui en sont dépourvues.
- Mettre en œuvre la scolarisation en maternelle dès 3 ans.

SANTÉ ET SPORT



6

Contrats Locaux de santé (CLS)

à l'échelle de l'EPCI, l'ambition des CLS est de renforcer la qualité du partenariat autour de la santé dans le respect des objectifs poursuivis par le Programme Régional de Santé. Dans les quartiers, le CLS se décline par la mise en place d'un atelier santé ville.



3

Ateliers santé ville

démarche axée sur la prévention, la promotion de la santé et l'accès aux soins dans les quartiers. Ce dispositif contribue à la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du volet « santé » des contrats de ville.



394 000

euros

alloués en 2017 pour financer des actions en faveur de la santé dans les contrats de ville.



13

Adultes Relais Médiateurs santé (ARMS)

l'ARMS a pour mission de faciliter l'accès aux droits, à la santé, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers prioritaires.



1

conseil Local de santé Mentale

l'objet est de promouvoir la cohérence des politiques publiques dans le champ de la santé mentale (prévention, prise en charge, santé, logement, emploi...).



ET AUSSI



11

équipements sportifs

dans les quartiers ou à proximité co-financés par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) en 2017 afin de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive.

EXEMPLES D' ACTIONS

mis en place dans le cadre des contrats de ville, en complémentarité avec le droit commun :

EXEMPLE D' ACTIONS SPORT - SANTÉ :

Mise en place d'ateliers encadrés pour une bonne utilisation de parcours santé.

En parallèle, des ateliers sont également animés par divers professionnels : diététicien, naturopathe, éducateurs sportifs...

EXEMPLE D' ACTIONS SENSIBILISATION - PRÉVENTION SANTÉ :

Ateliers de dépistage du diabète chez les personnes de + de 40 ans ; ateliers sur l'équilibre alimentaire avec l'intervention d'un nutritionniste pour lutter contre obésité des enfants et apporter une aide pour un meilleur équilibre alimentaire aux personnes âgées ; ateliers de gestion du stress avec structures associatives existantes sur le territoire...

Mise en place de journées thématiques : une journée théâtre interactif sur l'importance de prendre en charge sa santé ; une journée sur le thème du sport et l'importance de pratiquer une activité sportive...



PERSPECTIVES

- Favoriser la création de maisons de santé dans les quartiers.
- Installer des Adultes Relais Médiateurs Santé dans les quartiers non pourvus.
- Continuer à déployer les contrats locaux de santé de 2nde génération.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ, DE PRÉVENTION ET DE JUSTICE

Les quartiers constitueront les sites privilégiés pour le déploiement de la police de sécurité du quotidien, pour une police plus visible, plus accessible et qui travaille en concertation avec tous les acteurs.

La généralisation de la police de sécurité du quotidien dans l'ensemble du territoire.



2

quartiers

de reconquête républicaine à Calais (les quartiers centre-ville et Beaumarais) qui bénéficieront de moyens renforcés.



3

quartiers

classés en **Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP)** : Boulogne-sur-Mer (Chemin Vert et Beupaire), Saint-Martin-Boulogne (Marlborough) et Lens (Grande Résidence).

Faire République : le plan national de lutte contre la radicalisation sera décliné dans chaque département, et notamment dans les quartiers.

Faire République : le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, sera également décliné sur tous les territoires.



➤ **Garantir la sécurité de chaque habitant, car la sécurité est la première des libertés :**

- **1300 effectifs supplémentaires** seront déployés d'ici 2020 dans les quartiers de reconquête de la police de sécurité du quotidien.
- **développer les partenariats** avec les polices municipales des communes volontaires.
- **un plan national de mobilisation contre le trafic de drogue** sera élaboré.
- **l'action de police sera simplifiée** par la forfaitisation de certaines sanctions.
- les formations des professionnels et acteurs de la politique de la ville aux **« valeurs de la République et la laïcité »** seront amplifiées.



PERSPECTIVES

- Déployer dans les 12 circonscriptions de sécurité publique et les 9 compagnies de gendarmerie du département les stratégies territoriales de sécurité dans le cadre de la police de sécurité du quotidien.
- Doubler, en les simplifiant, les actions de partenariat avec tous les acteurs de la sécurité.
- Permettre à tous les maires du Pas-de-Calais d'avoir un correspondant privilégié identifié au sein des forces de l'ordre.
- Dans le cadre des orientations gouvernementales, un protocole sera décliné définissant le rôle et le partenariat des maires dans la lutte contre la radicalisation.
- Pour lutter contre les discriminations, le testing sera généralisé.

PARTICIPATION DES HABITANTS

► Qui peut mieux connaître un quartier que ses habitants ?

Les quartiers sont des laboratoires d'innovation sociale où se développent de nombreuses démarches de participation. Le Gouvernement a décidé d'aller plus loin en inscrivant pour la première fois, dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Ce principe a été conforté avec la **création des conseils citoyens** dans les quartiers prioritaires.

Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés à mobiliser leur expertise et à contribuer, conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier, y compris dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Dans le Pas-de-Calais :

 **55**

conseils citoyens installés.

 **2 500**
euros

d'aide au démarrage alloués à chaque conseil citoyen.



Un accompagnement renforcé des **délégués du préfet** pour aider les conseils citoyens dans leur installation, leur organisation et le montage de leur projet.

✓ **Les conseils citoyens sont associés par l'État et les collectivités à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.** Des représentants de chaque conseil citoyen ou le cas échéant de la structure qui les représente, sont invités à participer aux instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les conseils citoyens sont partie prenante à la conduite de la politique de la ville et peuvent porter eux-mêmes des actions qui répondent aux besoins des habitants des quartiers dans les domaines tels que l'amélioration du cadre de vie, le maintien et le développement du lien social dans le respect des valeurs de la République.

Exemple de projet porté par un conseil citoyen autour du bricolage à Nœux-les-Mines : il s'agit d'une location d'outils à moindre coût pour les habitants du quartier en partenariat avec une grande enseigne de bricolage. Le projet se développe également en proposant des ateliers thématiques autour du bricolage.



PERSPECTIVES

► Déployer la formation des responsables et membres des conseils citoyens en lien avec le centre de ressources de la politique de la Ville – IREV.

► Mettre en place les 9 conseils citoyens qui ne sont pas encore constitués.

ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

► Pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La politique d'égalité femmes-hommes vise à faciliter, encourager et soutenir l'autonomie des femmes, qu'elle soit sociale ou économique. Pour atteindre cet objectif, deux axes sont poursuivis :

- l'égalité dans la vie professionnelle
- la promotion des droits et de la dignité des femmes

Et dans la politique de la ville ?

 **84 000**
femmes

résident dans les quartiers soit 52 % de la population totale en quartier.

L'égalité femmes-hommes est un axe transversal de la politique de la ville. Cela signifie qu'elle doit être intégrée à l'ensemble des actions et dans les process de décision.

► POUR CE FAIRE

 **1**
Déléguée
Départementale
aux Droits
des Femmes
et à l'Égalité.

 **11**
Référentes
« égalité »
ont été nommées
dans les collectivités
signataires d'un contrat
de ville.



► TOUR DE FRANCE DE L'ÉGALITÉ

L'ambition de ce Tour de France de l'Égalité est de donner **l'opportunité à chaque citoyen de s'exprimer** sur la manière dont il appréhende la question de l'égalité femmes-hommes et sur ce qu'il attend des pouvoirs publics pour la faire progresser.

Dans le Pas-de-Calais, ce Tour de France de l'Égalité s'est traduit dans les quartiers par **3 rencontres thématiques réunissant 120 personnes.**

Dans le Pas-de-Calais, **près de 500 personnes ont été sensibilisées ou formées à l'égalité femmes-hommes** (séminaires avec les élus, techniciens, représentants d'association, sessions de sensibilisation des opérateurs et des services communaux ou intercommunaux, rencontres thématiques...).

Ces formations se poursuivent.



PERSPECTIVES

- Adopter en 2018 le plan départemental de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Vérifier la prise en compte systématique de la dimension égalité femmes-hommes dans les actions financées par l'État.
- Déployer des référents Égalité dans les établissements scolaires.
- Pénaliser les outrages sexistes.

RENOUVELLEMENT URBAIN ET MIXITÉ SOCIALE

► Un nouveau visage pour nos quartiers.

Le Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024, c'est :

€ **10**
milliards d'euros

de l'ANRU, financés avec le concours d'Action Logement.



216
quartiers d'intérêt national.



264
quartiers d'intérêt régional.

Et dans le Pas-de-Calais ?



3
Projets d'Intérêt National.
(Calais - Beau-Marais et Fort-Nieulay, Boulogne-sur-Mer - Chemin Vert et Lens - Cité du 12/14).



9
Projets d'Intérêt Régional avec une enveloppe de 46 millions d'euros de l'ANRU.

 **Près de 60 000**
habitants concernés.



..... ■ ET DÉJÀ...

€ **Plus d'1**
milliard d'euros

de travaux réalisés dans les 17 quartiers du Pas-de-Calais sur la période 2003-2015 (conventions nationale et locale). L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a soutenu ces investissements à hauteur de 30%.

..... ■ ET AUSSI, DANS LES QUARTIERS

- Taux de TVA réduit à 5,5% pour les ménages du parc social qui font une acquisition immobilière dans le cadre d'une accession sociale à la propriété.
- Pour les bailleurs sociaux, l'exonération de TFPB pendant 25 ans pour les constructions neuves.
- Les bailleurs sociaux bénéficient aussi d'un abattement de 30% de la TFPB en s'engageant réaliser des actions sur la qualité du cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social (présence de proximité, concertation, travaux d'amélioration, services rendus aux locataires...).



PERSPECTIVES

- Signer en 2018 les premières conventions opérationnelles ANRU sur les cœurs de quartiers.
- Finaliser les conventions intercommunales d'attribution des logements.
- Développer la lutte contre l'habitat indigne (pôle départemental) et les marchands de sommeil.
- Veiller à la bonne application de la charte d'insertion adoptée par l'ANRU : les maîtres d'ouvrage devront respecter des clauses d'insertion pour faciliter l'accès à l'emploi des résidents des quartiers, notamment des femmes et des jeunes sans qualification ou expérience professionnelle.



Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62000 Arras
Tél. : 03 21 21 20 00

www.pas-de-calais.gouv.fr